

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport 2019 sur les services publics de l'eau et de l'assainissement de la ville de Dijon

Monsieur Hoareau, au nom de la commission écologie urbaine, aménagement, espace public et tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Antoine HOAREAU, en qualité de huitième adjoint, expose :

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, ont institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au district de l'agglomération dijonnaise (compétence optionnelle), depuis transformé en métropole (compétence obligatoire).

Le rapport annuel, pour l'exercice 2019, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été transmis par Dijon Métropole à la Ville de Dijon.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Indicateurs techniques

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil et du Suzon, forage des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (champs captants des Gorgets et de Poncey-Flammerans).

La production de Poncey-Flammerans est traitée sur place, par un traitement de déferrisation-démanganisation, tandis que les eaux de la source de Morcueil sont traitées par ultrafiltration dans la nouvelle usine Henri Navier située sur le site de Chèvre-Morte.

Des désinfections par chloration sont effectuées en six points du réseau de distribution sur Dijon.

En 2019, la production sur les ouvrages de la concession a été de 17 165 717 m³, dont près de 42% des sources du Suzon, 39% de l'usine de Poncey-lès-Athée, 11 % de la source de Morcueil et 7% du champ captant des Gorgets. La production de l'usine de Morcueil ayant redémarré courant du 1er trimestre 2019, la production est amenée à atteindre 15 à 17 % à partir de l'année prochaine.

Concernant la distribution d'eau potable, 4 614 236 m³ ont été distribués sur des communes de Dijon métropole autres que la ville de Dijon, et 866 862 m³ ont été exportés vers des collectivités extérieures (5,0% des volumes produits).

Les volumes facturés sur la commune de Dijon ont été de 8 433 330 m³ pour 23 128 abonnés. Le rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre de Dijon a été de 84,45% en 2019 (baisse de 0,14%).

Les contrôles sur la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé ont démontré une bonne qualité de l'eau distribuée sur 2019 avec 99,7% de conformité sur les paramètres microbiologiques et 95,8% de conformité sur les paramètres physico-chimique. Les quelques non conformités constatées (8 sur 472 bilans d'analyses réalisés) ont porté principalement sur des teneurs en pesticides ou la présence de plomb (qui après enquêtes se sont révélés provenir des réseaux intérieur privés).

Il a été procédé au remplacement de 791 compteurs et au renouvellement de 100 branchements en plomb en 2019.

2. Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable en fonction de la quantité d'eau consommée. L'avenant n°15 du contrat de concession du service de l'eau potable est venu modifier les modalités de facturation de la part variable, avec depuis le 1er janvier 2017 la mise en place d'une tranche tarifaire 0-50 m³.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, le prix au mètre cube est de 1,9583 € TTC au 1er janvier 2020, à comparer à 1,9352 € TTC au 1er janvier 2019 soit une hausse de 1,1%.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Indicateurs techniques

8 091 579 m³ d'eaux usées ont été collectées au travers de 351,4 kilomètres de collecteurs séparatifs ou unitaires, et assujettis à l'assainissement en 2019 auprès des 22 825 abonnés sur la commune de Dijon.

Eau vitale, l'usine de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic, traite outre les eaux de Dijon :

- celles en provenance des communes raccordées au système d'assainissement de Dijon (Longvic, Ouges, Féney, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Etaules, Messigny-et-Vantoux, Velars-sur-Ouche et Ruffey-lès-Echirey), et depuis 2014, Corcelles-les-Monts,
- une partie des eaux pluviales de l'agglomération.

Le volume des eaux traitées par la station d'épuration s'est élevé en 2019 à 18 607 670 m³, soit une baisse de 13,4 % par rapport à 2018, liée notamment aux conditions pluviométriques, l'année 2019 étant considérée comme une année sèche (571 mm, soit -18,2 % par rapport à 2018).

En outre, suite à un audit de la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or en charge de la Police de l'Eau, le système d'assainissement Eauvitale a de nouveau été déclaré conforme à l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Cette conformité s'inscrit comme le fruit d'un travail d'optimisation du fonctionnement des ouvrages et d'amélioration continue du système mis en place par Dijon métropole en collaboration avec le délégataire du service.

2. Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, modifiée au travers de l'avenant n°15 du contrat de concession du service de l'assainissement, avec la mise en place d'une tranche tarifaire 0-50 m³.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, le prix au mètre cube est de 2,0316 € TTC au 1er janvier 2020 à comparer à 2,0057 € TTC au 1er janvier 2019 soit une hausse tarifaire de 1,29 %.

Ainsi, le prix du mètre cube d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, est de 3,9899 € TTC au 1er janvier 2020 par rapport à 3,9408 € TTC au 1er janvier 2019.

Pour mémoire, le contrat prévoit l'examen annuel du résultat économique brut du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) et le calcul d'un montant de partage au titre de l'exercice de l'année. Pour 2019, le montant de partage est positif pour le service de l'eau uniquement, à hauteur de 74 442€. Compte tenu de la proximité de fin de contrat, ce résultat positif est reporté et sera traité dans le cadre de l'examen du résultat économique brut du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de l'année 2020.

En complément, certains points marquants des services de l'eau potable et de l'assainissement de la Ville de Dijon sont à noter sur l'année 2019.

Concernant l'eau potable, on retiendra :

- la mise en service de l'usine de traitement d'eau potable Henry NAVIER, traitant par ultrafiltration les eaux de la source de Morcueil,
- la finalisation des travaux de la nouvelle usine de pompage de Poncey, remplaçant les deux usines historiques, et permettant une meilleure gestion des transferts d'eau vers Dijon métropole via les canalisations 1 000 mm et 800 mm,
- le renouvellement de 1 830 ml de canalisations d'eau potable sur Dijon intra-muros,
- la poursuite du programme de régénération des puits de captages de Poncey/Flammerans et renouvellement de la boucle 20 000V sur le site de Poncey/Flammerans (soit 7,5 km de câbles électriques).

Concernant l'assainissement on notera notamment :

- la mise en place de 3 piézomètres de contrôle de la nappe phréatique dans le cadre de l'arrêté d'exploitation de la STEP Eauvitale. Un des 3 piézomètres a été configuré pour pouvoir être intégré dans le réseau de 16 piézomètres métropolitains mis en place en 2019 sur le territoire de Dijon métropole (nappes de l'Ouche/Suzon, de la Norges/Tille et nappes superficielles et profondes de Dijon Sud), ainsi que de 4 stations de mesures des niveaux de rivières traversant le territoire métropolitain,
- le renouvellement par chemisage du collecteur 1000 Rue Jean Baptiste Liégeard (70ml), ainsi que l'extension du réseau Rue Robert Estienne (80 ml), et la mise en place de dispositifs de lutte contre les nuisances olfactives émanant des réseaux unitaires structurant (déversoir Quai Gauthey, avaloirs centre-ville),
- la réhabilitation du génie-civil de l'ouvrage d'arrivée à la STEP Eauvitale et surplombant le Suzon (pont canal).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le rapport du Maire 2019 sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ